avaient pénétré profondément, le monstre avait cessé de vivre.

Ce n'était ni une baleine ni un narval, ni un cachalot, c'était un microps !

Le physétère microps est le plus terrible le plus rapide de ces mammifères qui fréquentent les mers boréales.

Avide de carnage, ennemi audacieux, combattant intrépide, le microps porte ses ravages sur les glaces de l'Océan Glacial où il poursuit, atteint et déchire les plus gros et les plus forts de ses semblables.

Celui qui a été capturé par l'équipage américain mesure plus de 20 mètres de longueur. C'est-à-dire que ce mammifère mis en travers du Pont-Neuf intercepterait complètement le passage entre les deux parapets de cette voie, qui a une largeur de 23 mètres environ.

D'après les observations faites sur le microps, la conformation de sa mâchoire munie de dents coniques aiguës et recourbées vers le gosier, lui permet de mordre et de déchirer comme on déchirerait avec un croc tout objet faisant résistance.

La chair du microps est bonne à manger. Sa voracité est inouïe. Il faut à son estomac plusieurs phoques ou marsouins, un balaineau ne lui donne pas d'indigestion.

Pline raconte qu'un jour un monstre marin parut dans le port d'Ostie. Ce monstre y était entré à la suite du naufrage d'un bâtiment chargé de peaux, venant des Gaules. Il était échoué dans le sable et avait le dos semblable à la carène d'un vaisseau.

Des cohortes prétoriennes attaquèrent ce géant au moyen de traits lancés du pont des bâtiments qui l'approchèrent. Ce monstre est désigné par le naturaliste sous la dénomination d'orque, qui n'est autre que le microps.

Le nom de microps (petit œil) lui a été donné à cause de l'exiguïté de ses yeux.

TRIBUNAUX

C'est aujourd'hui que M. Durier, avocat de Mme de Chaulnes, devait répondre à la plaidoirie de Me Bétolaud, qui, mardi dernier, au nom de Mme la duchesse de Chevreuse, a soutenu la demande d'homologation de la délibération du conseil de famille, en date du 7 octobre 1881, destituant Mme de Chaulnes de la tutelle de ses deux enfants, pour inconduite notoire. Mais, au grand désappointement des curieux qui avaient envahi de bonne heure la salle d'audience, la continuation des débats a dû être ajournée à huitaine, le tribunal, par suite de l'absence d'un juge, ne se trouvant pas composé de la même façon qu'à la précédente audience.

Les suites du krach

La cinquième chambre du tribunal civil de la Seine est saisie d'une demande en validation de saisies-arrêts pratiquées à la requête de M. de Bacour, créancier de M. le vicomte de la Panouse, en une somme de 600,000 fr., dit-on, sur des capitaux déposés dans divers établissements de crédit, et notamment à la Banque de France.

On sait, en effet, que M. le vicomte de la Panouse est une des nombreuses victimes du *krach* et, qu'après sa déconfiture, il est parti pour le Cap, où il va tâcher de reconstituer sa fortune.

Mme la vicomtesse de la Panouse, née Heilbronn, soutenant que les sommes saisies-arrêtées sont sa propriété personnelle, s'oppose à la demande en validation et conclut à ce que le tribunal ordonne purement et simplement la main-levée desdites saisies.

L'affaire a été appelée à l'audience d'aujourd'hui, mais elle a été renvoyée à huitaine à cause du rang qu'elle occupait sur le rôle.

COUR D'ASSISES DU DOUBS

Un double assassinat

Un émouvant procès s'est dénoué hier devant la cour d'assises du Doubs, où trois repris de justice étaient poursuivis sous l'inculpation d'assassinat.

Voici les faits tels qu'ils sont relatés par l'acte d'accusation que nous adresse notre correspondant particulier de Besançon :

« La nommée Feuillet (Catherine), veuve Sourdey, âgée de soixante-dix-huit ans, habitait depuis longtemps à Besançon, rue Sainte-Anne, 3, une maison dont elle avait la jouissance. Elle en occupait trois pièces situées au rez-de-chaussée et vivait tantôt seule, tantôt avec une domestique.

» Un tel état d'isolement, joint au grand âge de cette femme, devait l'exposer aux entreprises des malfaiteurs et, en effet, au mois de juin dernier, le nommé Chapuis, qui avait travaillé chez un des locataires de la veuve Sourdey, se trouvant prisonnier à la maison de correction, dit à un de ses co-détenus qu'il y avait un *bon coup* à faire rue Sainte-Anne, n° 3, et lui avoua qu'il avait l'intention de le tenter.

» Néanmoins, se sachant surveillé par la police, il se préoccupa de trouver un homme qui lui servît d'instrument pour exécuter le crime et en partager avec lui le bénéfice.

» Il jeta les yeux, dans ce but, sur un nommé Aubert, compagnon habituel de ses débauches auquel, vers novembre dernier, il parla d'un *bon coup* à faire chez une vieille dame vivant seule et possédant dix ou quinze mille francs.

» Aubert ayant accepté sans hésitation, Chapuis lui donna les renseignements nécessaires et même le conduisit devant la maison de la veuve Sourdey, lui indiqua la disposition des lieux, lui montra les diverses portes de l'appartement, et lui fit voir de la rue le secrétaire où devaient se trouver l'argent et les valeurs.

» Le crime fut, dès ce moment, arrêté. Aubert devait agir seul, et donner à son complice une part du profit comme prix du renseignement. Quant aux voies d'exécution, Aubert préféra aux violences que lui conseillait Chapuis, celle qui consistait à endormir sa victime en lui offrant à vendre du vin où se trouverait de l'opium et qu'il lui ferait goûter. »

Effectivement, le 10 décembre, il se procura de l'opium par l'intermédiaire du nommé Renaudin et du vin avec l'aide de Chapuis. Dans l'après-midi, il se présenta chez la veuve Sourdey, où il fut reçu par la domestique de cette dernière, la veuve Fouret qui l'introduisit en lui disant que sa maîtresse n'avait besoin de rien.

Il alla alors retrouver Chapuis auquel il dit qu'il ne pouvait « faire le coup » seul, Mme Sourdey ayant quelqu'un avec elle.

C'est alors qu'il songea à Gavard, repris de justice, qui était son locataire, pour l'aider dans l'exécution de son projet criminel. Il le trouva, en effet, chez lui et, comme il y avait du monde, il lui donna rendez-vous pour sept heures et demie dans le bas de la rue de la Madeleine.

Aubert et Gavard se retrouvèrent au lieu et à l'heure indiqués. Aubert mit son complice au courant de ses projets, le décida à se faire son auxiliaire et le convainquit qu'il fallait, dans dans l'intérêt de leur propre sûreté, tuer la veuve Sourdey et sa compagne.

« Les rôles furent aussitôt distribués. Il fut convenu qu'Aubert se chargerait de la *bourgeoise* et Gavard de la domestique. Puis ils se mirent en route en emportant une pincette a feu destinée à ouvrir les portes, et le liquide opiacé dont Aubert s'était muni dans la soirée, et qu'ils voulaient faire boire à leurs victimes, s'ils ne pouvait en avoir raison.

« Vers huit heures du soir, ils pénétraient dans la cour de la maison de la rue Sainte-Ane, mais durent en ressortir en entendant du bruit. Après une deuxième tentative il purent arriver sans être vus à la porte de la cuisine. Gavard frappa et invité à entrer il le fit suivi d'Aubert.

Les deux femmes se trouvaient dans la cuisine. Gavard, ayant demandé une dame Renaudin s'élança sur la veuve Fouret, lui donna un coup de poing et, après une courte lutte, la terrasa en lui serrant la gorge. Pendant ce temps, Aubert se précipitait sur la veuve Sourdey, la saisissait par la gorge et la renversa sur le plancher. Elle put crier : « A la garde ! » mais son assassin lui passa autour du coup un mouchoir que Gavard lui avait donné quelque temps auparavant dans ce but.

» Puis, ayant pris un autre mouchoir sous la table de la cuisine, il l'appliqua sur la bouche de la victime, en le passant autour de sa tête et en le fixant avec un double nœud. Il jeta également un mouchoir à Gavard, qui l'enfonça dans la bouche de la veuve Fouret, pour l'empêcher de gémir.

» Lorsque les deux femmes furent mortes, les assassins pénétrèrent dans le salon où se trouvait le secrétaire, après avoir rallumé la lampe, qu'ils avaient éteinte. Ne trouvant pas la clef de ce meuble, Gavard alla la rechercher sur le cadavre de la veuve. Soudey Aubert ouvrit le secrétaire où il prit 922 francs en or, argent et billets de banque. Pendant ce temps, Gavard fouillait les tiroirs d'une commode qui se trouvait dans la même pièce et y prenait deux cuillères en argent ; il enlevait également une montre en or avec sa chaîne suspendue à un clou près de la cheminée.

» Aubert, qui avait étalé l'argent volé sur la tablette du secrétaire, donna 100 francs à Gavard, le partage définitif devant avoir lieu à l'auberge Thomas, rue de la Madeleine où Chapuis avait donné rendez-vous à Aubert, et tous deux partirent pour se rendre à cet établissement. Chapuis ne s'y trouvant pas, Gavard se mit à sa recherche sans succès, puis rentra chez Aubert d'où il sortit bientôt avec le nommé Renaudin, pour aller passer la nuit dans une maison mal famée.

Avant retrouvé le lendemain son complice, il en reçut encore 100 francs, puis, étant sortis ensemble, ils rencontrèrent Chapuis sur le pont de Battant. Aubert lui raconta ce qui s'était passé et lui proposa de partager l'argent volé. Chapuis, sans refuser, remit la chose au lendemain. Pendant ce temps, le crime était découvert. Gavard fut arrêté vers onze heures du matin. Il dénonça son complice qui lui-même fut arrêté dans l'après-midi, tous deux firent des aveux complets et, Chapuis, dénoncé par Aubert, fut arrêté à son tour.

» Les trois accusés ont une déplorable réputation. Aubert qui, depuis longtemps a quitté sa famille, tient un restaurant ne lui appartenant pas et servant de rendez-vous à toutes les femmes de mauvaise vie et à leurs souteneurs.

» Gavard, bien qu'âgé de dix-neuf ans seulement, a subi sept condamnations ; lui aussi a quitté depuis longtemps ses parents pour se livrer à l'oisiveté et à la débauche. Il est la terreur de son quartier.

» Chapuis a subi deux condamnations. Il est reconnu comme souteneur de filles perdues et ne travaille que fort rarement. »

A l'audience, Gavard et Aubert ont renouvelé leurs aveux. Ils ont retracé, de cynique façon, la scène de l'assassinat.

Quant à Chapuis, il a nié toute participation au crime.

Après réquisitoire et plaidoiries, la Cour a condamné Gavard et Aubert à la peine de mort et Chapuis aux travaux forcés à perpétuité.

Les condamnés n'ont manifesté aucune émotion à la lecture de l'arrêt.

INFORMATIONS

Grande manifestation contre la loi athée

Une importante manifestation contre la nouvelle loi sur l'enseignement primaire se prépare à Lyon pour le 5 de ce mois.

Des quêtes sont faites à domicile pour l'œuvre des écoles libres, et une grande réunion aura lieu à cet effet dans les salons de l'archevêché.

Les Conseils généraux et la loi athée

S'il faut en croire la *Paix*, tous les rapports sur la dernière session des conseils généraux sont parvenus au ministère de l'intérieur. De l'ensemble de ces divers rapports, il résulte que dix-huit assemblées départementales ont émis des vœux tendant à l'abrogation de la loi du 28 mars.

La réunion socialiste de dimanche prochain à Paris

C'est dimanche prochain que les révolutionnaires socialistes, réunis à Paris en congrès régional dit « du Centre », vont de nouveau faire un appel en faveur de la guerre au capital et aux « exploiteurs bourgeois ». L'ordre du jour du congrès comprend les quatre questions suivantes : 1° de la question des grèves à tous les points de vue ; 2° des congrès corporatifs ; quels en pourront être les bons ou les mauvais résultats ; 3° de la conquête des pouvoirs politiques dans l'Etat et administratifs dans la commune comme moyen d'émancipation ; 4° de l'action des municipalités socialistes dans l'œuvre d'émancipation que poursuit le prolétariat.

Le prochain discours de M. Gambetta.

Il est peu probable qu'au banquet du 10 mai, M. Gambetta s'explique sur la méthode gouvernementale qu'il entendait pratiquer et sur la politique inaugurée par M. de Freycinet. M. Gambetta ne veut pas s'opposer à l'expérience loyale et complète de cette politique. Il croit que le moment de la juger n'est pas encore venu. Il ne se propose donc de faire, à l'Elysée-Montmartre qu'une allocution toute de circonstance dans laquelle il parlera du travail et des questions ouvrières.

Le monopole du tabac.

Le privilège exclusif de l'achat, de la fabrication et de la vente des tabacs, attribué à l'Etat depuis le 1er juillet 1811, a été prorogé par la loi du 21 décembre 1872, jusqu'au 1er janvier 1883.

Le gouvernement a décidé de demander à la Chambre que ce régime soit prorogé jusqu'au 1er janvier 1893.

M. Roustan

On a pu lire dans tous les journaux que M. Roustan devait s'embarquer vers le 15 mai pour gagner son poste en Amérique.

Or, sait-on quel effet cette nouvelle a produite là-bas ? Le *New-York Hérald* va nous le dire. — le *New-York Hérald*, l'organe le plus important et le plus modéré des Etats-Unis :

« M. de Freycinet est très contrarié de la » pitoyable impression produite aux Etats-Unis » par la nomination de M. Roustan au poste de » ministre à Washington. — Les personnes qui » portent le plus vif intérêt au projet du canal » de Panama ont prévenu le gouvernement fran- » cais qu'ils craignent fort de voir M. Roustan » recommencer, à propos du Panama, le sys- » tème de honteuses intrigues inauguré par lui » à Tunis. »

Est-ce assez clair ?

La mer intérieure du Sahara

La commission supérieure instituée par décret du 27 avril dernier, pour l'examen du projet de mer intérieure dans le sud de l'Algérie et de la Tunisie, présenté par M. le commandant Roudaire, se réunira, au ministère des affaires étrangères, vendredi prochain 5 mai, à neuf heures précises du matin. Les personnes qui désireraient faire parvenir des communications au sujet de ce projet sont priées de les adresser au secrétaire de la commission, bureau des affaires tunisiennes, au ministère des affaires étrangères.

Pensions de retraite des instituteurs.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets, une circulaire relative à la liquidation des pensions de retraite des instituteurs.

Les amnistiés

Le ministre de l'intérieur après s'être fait remettre par la préfecture de police les dossiers d'une partie des amnistiés de la commune, vient de demander au parquet des renseignements complementaires sur chacun de ces individus.

Le général de Galliffet

Le général de Galliffet a été désigné par le ministre de la guerre pour commander les grandes manœuvres de cavalerie qui auront lieu à Bléré, près Nantes.

Le cas de M. Cazelles

M. Cazelles, ancien directeur de la sûreté au ministère de l'intérieur, ne voulait pas accepter la préfecture de Meurthe-et-Moselle, la considérant comme une situation inférieure à celle qu'il possédait au ministère, mais on lui a promis à bref délai une préfecture plus importante.

Le cardinal Lavigerie en France

Marseille, 2 mai.

Mgr le cardinal Lavigerie, est arrivé ici par le transport l'*Européen*.

Mgr Lavigerie sera à Paris jeudi pour y recevoir la barette cardinalice des mains de M. le président de la République.

Le successeur de M. Desprez au Vatican

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Quoiqu'il ait été annoncé par les feuilles ministérielles que le gouvernement avait décidé de choisir un diplomate de la carrière pour remplacer M. Desprez au Vatican, on nous assure de bonne source que M. de Marcère fait les démarches les plus pressantes pour obtenir la succession, et l'on ajoute qu'il a beaucoup de chances pour être agréé. M. Wilson serait son plus chaud protecteur auprès de M. de Freycinet.

L'ex-Impératrice Eugénie

Le *Figaro* assure que l'ex-Impératrice Eugénie est toujours dans le Midi et qu'elle ne reviendra pas avant une huitaine de jours.

Décoration Suédoise.

Le roi de Suède et de Norwège a accordé une médaille d'or de première classe à deux pilotes de Cherbourg, qui ont porté secours à la goëlette Suédoise, le *Gueseler*.

Les affaires de Tunisie.

On vient d'établir au ministère des affaires étrangères un service spécial pour les affaires de Tunisie. La direction en a été confiée à M. Jusserand, rédacteur, qui vient de remplir une mission en Tunisie.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A la Chambre

L'ÉTAT DES TRAVAUX LÉGISLATIFS

La brochure sur l'état des travaux législatifs distribuée hier aux députés fait connaître qu'il y a :

27 projets ou propositions de loi à l'état de rapport sur le fond ;

41 propositions à l'état de rapport sommaire ;

10 projets soumis à la commission du budget ;

123 projets ou propositions soumis à 52 commissions spéciales, la même commission ayant à s'occuper de tous les projets et propositions relatifs à la même matière.

4 propositions de loi soumises à l'examen de la première commission d'initiative ; 8 à l'examen de la deuxième ; 3 à l'examen de la troisième ; 12 à l'examen de la quatrième ; 13 à l'examen de la cinquième ;

Un projet de loi soumis à l'examen de la troisième commission d'intérêt local ; sept à l'examen de la cinquième ;

Dix-sept projets ou propositions de lois à soumettre aux bureaux ; il y a en outre eu exercice ;

Trois commissions d'enquête sur les élections de MM. de Lanjuinais, Pain et de Ladoucette ;

Une commission de comptabilité pour l'année 1882 ;

Une commission chargée de réunir et de publier les textes authentiques des programmes et engagements électoraux des députés.

LES CONVENTIONS AVEC L'ORLÉANS

Paris, 2 mai, 2 h. 45.

Le projet de loi que va déposer M. Varroy tend à modifier les conventions de 1857, 1859, 1863, 1868 passées avec l'Orléans, de manière à changer les époques de remboursement des avances faites par l'Etat.

Au termes de ce projet de loi, la Compagnie d'Orléans remettra à l'Etat des bons remboursables d'année en année, pendant cinq ans, pour une somme de 207 millions, plus les intérêts pendant cinq ans, soit 20 millions.

L'Etat serait autorisé à négocier ces bons en 1883, pour se procurer le montant immédiat des fonds.

L'INTERPELLATION C. HUGUES

2 heures 55.

L'interpellation de M. Clovis Hugues qu'on avait annoncée au sujet de la révocation d'un employé de la manufacture des tabacs de Marse Ile, n'aura probablement pas lieu.

M. Clovis Hugues demande au ministre des finances la réintégration de l'employé en question avant de provoquer un débat à la tribune.

LES DÉPUTÉS SAVARY ET LECOMTE.

Le *Télégraphe* dit que la démission de MM. Savary et Leconte, députés, n'a pas encore été adressée au président de la Chambre. Il croit néanmoins que ces deux députés ne paraîtront plus à la Chambre.

LES COMMISSIONS MENSUELLES

2 heures 58.

Les bureaux de la Chambre se réuniront jeudi prochain, avant la séance, pour nommer leurs commissions mensuelles.

Parmi ces commissions se trouve celle d'initiative qui sera chargée d'examiner la proposition de résolution de M. de Lacretelle.

Samedi prochain viendra devant la Chambre la discussion de la prise en considération de la proposition de M. Ballue, tendant à supprimer l'impôt sur les quittances et à lui substituer l'impôt sur les opérations de bourse.

La date de samedi a été choisie, d'un commun accord entre M. Balue et M. Léon Say.

LA RÉFORME DES FAILLITES

M. de Saint-Romme va demander la mise à l'ordre du jour de sa proposition sur la réforme des faillites.

Le garde des sceaux appréciera la prise en considération.

LE COMBAT DE TIGRI

M. Ténot a eu hier une entrevue avec le ministre de la guerre au sujet de la question qu'il se propose de lui adresser sur le combat de Tigri. Les députés algériens ont fait demander des renseignements, afin de transformer cette question en interpellation, s'il y a lieu.

LES ENTERREMENTS CIVILS ET LE DIVORCE.

La proposition Chevandier qui tend à réglementer les enterrements civils prendra probablement toute la séance, de telle sorte que la proposition sur le divorce ne pourra probablement venir que samedi.

Un seul orateur est inscrit sur cette question. M. Giraud, qui doit parler contre. On assure que MM. Freppel et Amagat ont également l'intention de parler contre.

Parmi les orateurs qui parleront pour, on cite d'abord M. Alfred Naquet, le rapporteur, de Marcère, Léon Renault et Clovis Hugues. L'intervention de ces derniers reste subordonnée à la tournure que prendra le débat.

Au Sénat

LE QUESTEUR TOUPET DES VIGNES

Paris, 2 mai.

On a de meilleures nouvelles de la santé du questeur M. Toupet des Vignes, mais il ne pourra, pendant quelque temps, revenir au palais de Luxembourg et restera dans les Ardennes.

ÉTRANGER

L'ENTREVUE DES TROIS EMPEREURS

Berlin, 1er mai.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* déclare dénuée de fondement la nouvelle publiée par un journal de Londres, d'après laquelle le grand-duc Wladimir aurait été chargé de transmettre des propositions concernant une entrevue des trois empereurs.

Le journal allemand ajoute que l'entente des trois souverains est assurée sans qu'une entrevue ait lieu.

Il dit, en outre, qu'il n'existe pas de questions politiques exigeant que les trois monarques échangent personnellement leurs vues.

TOUJOURS LE GÉNÉRAL SKOBELEFF

Skobeleff, dans une réunion d'officiers à Saint-Pétersbourg, vient de déclarer qu'à l'avenir on devrait remplacer le serment de fidélité au drapeau par celui de haine à l'allemand. L'ambassade d'Allemagne à St-Pétersbourg va demander qu'on mette fin à ces manifestations qui ont pour conséquence des attaques contre les propriétés et les personnes des originaires allemands dans la Russie méridionale.

L'AGITATION IRLANDAISE

Londres, 2 mai, 8 h. 10 soir.

M. Gladstone annonce qu'il a ordonné de relâcher MM. Parnell, Dillon et Othelly. Il examine le cas des autres suspects non accusés de crimes contre le droit commun.

M. Forster a donné sa démission, ne voulant point partager la responsabilité du gouvernement. Il expliquera jeudi, les motifs qui le font agir de la sorte.

Le gouvernement ne proposera pas de renouveler la loi de coërcition. Il demandera des mesures pour protéger la vie et les propriétés en Irlande.

Dublin, 2 mai.

MM. Parnell, Dillon et O'Kelly ont été mis en liberté. Ils sont sortis ce soir à 11 heures, de la prison de Kilmainham.

LA DÉMISSION DE M. FORSTER

Une correspondance particulière de Londres au *Soleil* dit que l'opinion publique regarde la démission de M. Forster comme pouvant amener la dislocation du ministère et la dissolution du parlement.

EN TURQUIE,

Constantinople, 2 mai.

On croit qu'Abdurahman-Pacha sera appelé à remplacer Saïd-Pacha comme premier ministre.

AFFAIRES D'ÉGYPTE

Le Caire, 2 mai.

On assure que le Khédive sanctionnera le jugement de la cour martiale, moins le paragraphe qui concerne Ismaïl-Pacha.

Le Caire, 2 mai.

Le bruit court que si le tribunal de guerre maintient sa décision, le Khédive fera grâce à tous les officiers circassiens.

AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES D'ALLEMAGNE

Berlin 1er mai.

La Chambre des Seigneurs de Prusse a discuté aujourd'hui le projet de loi ecclésiastique.

Le ministre des cultes a déclaré que l'adoption du projet permettrait de régler les questions politico-ecclésiastiques d'une façon toute différente de celle qui résultait des lois de mai.

Le ministre a ajouté qu'il était possible d'adopter le projet de loi, même après le rejet des articles 4 et 5 du projet du gouvernement, vu que les dispositions très-pacifiques montrées par ce dernier permettaient d'espérer que la Curie se montrerait plus conciliante.

« L'adoption de l'article relatif aux évêques, a dit en outre le ministre, n'implique pas encore le retour de ces fonctionnaires ecclésiastiques.

« Il est, du reste, douteux qu'il soit opportun de faire application de cet article.

« On doit se borner à insérer dans la loi la faculté de permettre le retour des évêques. »

Le ministre termine en se prononçant pour les propositions de la commission.

Berlin, 1er mai.

La Chambre des Seigneurs a adopté les articles 1 et 2 du projet ecclésiastique d'après la proposition de la commission.

L'article 2 a été adopté par 84 voix contre 65, au scrutin nominal.

La continuation du débat est fixée à demain

L'INSURRECTION EN ORIENT

Sofia, 1er mai, soir.

Dans un meeting populaire tenu hier à Philippopoli on a acclamé Aleko-Pacha comme successeur du prince Alexandre.

Vienne, 1er mai, soir.

Les avis de Sofia portent que la situation est très-grave.

Le prince Alexandre est parti pour Saint-Pétersbourg.

Le parti panbulgare recueille des armes et recrute des volontaires. Le clergé prend part au mouvement.

DERNIÈRE HEURE

Menace d'une crise ministérielle en Angleterre

Londres, 3 mai.

L'opinion en Angleterre est fort émue.

L'impression générale est que la solidité du cabinet est compromise, si l'apaisement n'est pas obtenu en Irlande.

Tous les journaux, excepté le *Daily-News*, blâment la politique irlandaise du Cabinet.

Le *Times* dit que si la politique du gouvernement actuel ne réussit pas, le jugement du pays n'est pas douteux.

Le bruit se répand que sir Charles Dilke de viendrait ministre du commerce.

Les traités de commerce

Paris, 3 mai, soir.

La commission des traites de commerce a adopté le traité avec les Pays-Bas.

La commission du budget

Paris, 3 mai, soir.

M. Lebaudy, rapporteur de la sous-commission du budget de la justice a entendu le rapport verbal de M. Gatineau qui a été chargé de prendre des renseignements.

Les programmes électoraux

Paris, 3 mai, soir.

La Commission, chargée de la publication des textes authentiques des programmes electoraux a décidé de nommer une sous-commission de 5 membres pour dresser l'état récapitulatif et attributif de chaque profession de foi, lequel sera soumis à la Commission générale.

Les cinq membres sont : MM. Barodet, Pelletan, Dubart, Courmeaux, Lacoste.

Bulletin du Commerce

LAINES

MM. J. J. Melges, courtiers, écrivent d'Anvers, 29 avril :

Les transactions de la 1re quinzaine de ce mois ont été peu importantes et se sont bornées aux besoins immédiats, à cause de la tenue prochaine des enchères trimestrielles.

La deuxième vente publique de laines a commencé le 19 avril et a clôturé ce soir.

Les quantités suivantes ont été catalguées :

EXPOSÉES :		VENDUES :	
15035	Balles laines de Buenos-Ayres	11337	Balles.
3362	» » » Montevideo	2134	
18397	Balles La Plata	13471	Balles.
5914	» laines d'Australie	5220	»
634	» » du Cap	62	»
498	» » diverses et lavées	161	»
25142	Balles.	18924	Balles.

Mes circulaires des 19, 20 et 22 courant vous renseignaient sur la marche des enchères pendant la 1re semaine des ventes. Depuis, l'animation a continué tout aussi vive et nous clôturons les enchères avec des prix fermes.

En résumé, toutes les laines mère de Buenos-Ayres ont obtenu les plems cours de la vente de Février, les belles qualités étant disputées et se payant le plus souvent en légère avance sur ces cours.

Quant aux Montevideo, qui étaient moins voulues au début de la vente, elles se sont relevées depuis lers et obtiennent également la parité des prix de février.

Seuls, les Agneaux n'ont pas rencontré beaucoup de concurrence, aussi les lots vendus ont ils été adjugés avec une baisse de 10 centimes en moyenne sur les cours des enchères précédentes.

Les laines d'Australie, ainsi que nous l'avons constaté déjà, ont maintenu la parité avec les cours moyens des dernières enchères de Londres.

Entre les séances il y a été vendu de gré à gré 950 balles dont 625 balles La Plata, 205 balles Australie et 120 balles diverses.

Voici quelle est la situation de notre marché :

Laines de La Plata. — Existences au 31 mars dernier : 40.451 balles. — Arrivages : 18 782 balles. — Total : 59.233 balles. — Ventes : 16.058 balles. — Passage : 7.273 balles. — Stock de ce jour : 35.902 balles. — Total égal : 59.233 balles.

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	2 MAI	3 MAI
3 0/0.	83 95 »|»	83 70 »|»
3 0/0 amortissable.	84 25 »|»	84 05 »|»
3 0/0 amortissable nouveau.	00 00 »|»	00 00 »|»
4 1/2 0/0.	111 50 »|»	111 50 »|»
Emprunts 5 0/0.	117 00 »|»	117 00 »|»

Dépêche communiquée par MM. NOULET, CANNISSIÉ et Cie

	2 MAI	3 MAI
3 0/0	84 05	84 20
3 0/0 amortissable	84 20	84 40
3 0/0 amortissable nouveau.	84 20	84 40
5 0/0 ex coupon.	117 37	117 40
Banque de France	5470 00	5460 00
Banque d'Escompte.	582 00	582 00
» Hypothécaire	000 00	000 00
» de Paris	1225 00	1225 00
Foncier Algérien	000 00	000 00
Foncier de France	1475 00	1475 00
Mobilier	587 00	590 00
Générale	658 00	000 00
Union	000 00	0000 00
Suez	2805 00	2835 00
Unifiée	350 00	351 00
Italien	90 25	90 40
Russe 1871	00 00	00 00
Landerbank	000 00	000 00
Banque ottomane	797 00	807 00
Chemins espagnols	595 00	592 00
Chemins autrichiens	705 00	720 00
Lombards	310 00	310 00
Nord d'Espagne	620 00	621 00
Saragosse	000 00	555 00
Panama	000 00	515 00

Dépêche communiquée par la Succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 4 rue Nain.

Cours de clôture	Comptant 2 MAI	3 MAI
3 0/0	00 00	00 00
3 0/0 amortissable	00 00	00 00
3 0/0 amortissable nouveau.	00 00	00 00
4 1/2 0/0	00 00	00 00
5 0/0	00 00	00 00
Banque de France	5480 00	5450 00
Foncier	1465 00	1472 00
Crédit Général Français	540 50	540 00
Cie Fon. de France et d'Algérie.	500 00	500 00
Mobilier Espagnol	531 00	525 00
Banque Ottomane	802 50	806 00
Est	770 00	760 00
Midi	1310 00	1305 00
Lyon	1792 00	1780 00
Nord	2115 00	2130 00
Orléans	1290 00	1290 00
Ouest	800 00	805 00
Gaz Parisien	1530 00	1570 00
Cie Générale Transatlantique	550 00	560 00
Suez	2810 00	2830 00
Omnibus	1635 00	1630 00
Panama	535 00	536 00
Florin or 4 0/0	79 40	79 50
Hongrois 6 0/0	102 50	103 00
Egypte 6 0/0	350 00	350 00
Italien 5 0/0	90 20	90 25
5 0/0 Russie 77	89 25	89 50
Turc	13 10	13 30

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 3 mai.

Ventes 300 b. Marché soutenu.

Liverpool, 3 mai.

Ventes 10,000 b. Marché inchangé.

New-York, 3 mai.

New-York, 12 1/4.
Recettes 6,000 b.
New-Orléans low middling 86 1/2.
Savanah » » 84 »/».

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde communiqués par Jules Cauët :

Hâvre, 2 mai.

Cours de clôture de New-York du 1er Mai

Cotons

mai	juin	juill.	août.	sept.	oct.	nov.	Dec.
12.21	12.31	12.47	12.61	12.21	11.61	11.42	11.43

Ventes du jour : 53,000 balles. — Marché facile.

Recettes du jour : 6,000 balles contre 7,000 b. en 1881.

Total de la semaine : 15,000 balles contre 26,000 en 1881.

Saindoux

Avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.
	11.525	11.55	11.65	11.70	11.725	11.725	11.55

Maïs

mai	juin	juillet	août
84	83 1/2	83 3/4	84

Froment

mai	juin	juillet	août
149	148 1/2	133 1/2	125 1/2

Café

Mai	Juin	juillet	août
0.00	0.00	0.00	0.00

Roubaix, le 2 mai 1882.

Cotons

Le Havre, 2 mai.

Cotons (clôture) calmes, prix fermes. Ventes de la journée 2000 balles.

Liverpool, 2 mai.

Cotons (clôture du marché) — Vente de la journée 5,000 balles dont 2,000 pour la spéculation et l'exportation et 600 pour la consommation.

Marché faible pour les surats, en baisse de 1/16 pour les Americains.

Importations du jour 40,000 b.

Manchester, 2 mai.

Cotons filés et tissés, marche calme, prix tenus aux cours precédents.

Produits divers

Anvers, 2 mai.

Froments peu d'affaires, les qualites moyennes sont sans changement, les bonnes sortes sont fermes.
Seigles fermes.
Petrole tendance ferme.
Disp. 17 1/8, courant 17 1/8, juin 17 1/2 juillet 17 3/4, août 18 5/8, sept. 18 3/4. 4 dern. 18 7/8.
Sucre tendance ferme.
Disp. 58,50.
Oct-dec. 53,25
Cafés lourds. On a vendu 510 sacs Santos à 24 1/2 cents le 1/2 kilogr.

Londres, 2 mai.

Temps beau.
Cargaisons flottantes.
Marché calme, Ghirka Nicolaieff par steamer 45 shil. vend.
Cargaisons arrivées 1, à vendre 0.

Londres, 2 mai.

Sucres bruts et raffinés calmes, prix tenus aux cours precedents. On cote marque Say 29/3.
Sucre de betterave ferme, prix bien tenus.
Sucres en pains fermes.
Sucres cristallises moyens fermes, autres qualites calmes.

Liverpool, 2 mai.

Froments. Marché ferme, prix en hausse de 1 penny sur vendredi dernier.
Farine calmes, prix soutenue.
Maïs lourd.
Temps beau.

Marseille, 1er mai.

Blés affaires calmes, prix bien tenus. Ventes de la journée 5,000 qtx. disponibles. Importations 37,807 qtx.
Azime Sebastopol 37; tendre ou azime Azoff 24, tendance Red-Winter n. 231,25, Ghirka Nicolaieff 21, azime Crimée blanc superieur, nouvelle récolte 30 75 les 100 kilos.
Maïs Marché calme. On a vendu 500 qtx. Salonique à 17,25 les 100 kilos.

Le Havre, 2 mai.

Cafés calmes, prix sans changement. On a vendu 5000 sacs dont 700 Haiti Port-de-Paix à 50; 400 Mahabur à 67 et 1,500 Santos non lavés disp. à 48; sur mai à 48,50; sur septembre à 50,50 et sur octobre à 51 les 50 kilos ent.
Saindoux Hier le marché à clôturé lourd et après bourse. On a traité 800 tierçons Wilcox sur mai à 68,50; sur juin à 68; sur juillet aout à 67,75 et sur septembre-decembre de 67 25 à 67. Aujourd'hui le marché est ferme et on traite 200 tiercons Wilcox sur septembre-décembre à 67,50 les 50 Kilos.

Bourse linière. — Petit courant d'affaires aux prix précédents en lins de pays ; en lins russes, affaires moins importantes qu'au dernier marché par suite de la fermeté des cours.

Bonne vente courante en fils de lin. En fils de jute, demande active, sans stock, et prix en hausse.

Peu d'affaires en étoupes et en toiles.

Marché aux grains du 3 mai. (Cours commercial.) — Marché peu approvisionné, 100 hectolitres. Les blés de choix se vendent toujours facilement et conservent leurs prix de 24 à 25 fr.

Les farines se placent en boulangerie de 58 f. 50 à 59 fr. 50 suivant qualité.

Marché aux grains du 3 mai. (Communiqué par l'Hôtel-de-ville.) — Hausse moyenne de 0 fr. 25 c. à l'hectolitre.

THÉATRE DES BOULEVARDS

DIRECTION G. DESCHAMPS

TOUS LES SOIRS A HUIT HEURES

Le plus grand succès du jour

La Mascotte, opera-comique en 3 actes, paroles de M. Chivot et Duru, musique de M. Edmond Audran.

Mlle BIGEON remplira le rôle de Bettina; M. L. COUVREUR, celui de Laurent XVII ; M. ESCANDE, celui de Pippo; M. MIRAL, celui de Fritellini; M. H. COUVREUR, celui de Rocco.

Incessamment, au bénéfice de M. Wilisnki 1er chef d'orchestre.

CHAMP DE FOIRE (situé Boulevard